



Garde des enfant, quelles sont mes droits ?

Par **judi_old**, le **23/03/2007** à **11:41**

bonjour voila j ma concubine avec qui on était séparer voila 9 mois qui viens de deceder,j ai 3 enfant avec elle les parents de ma concubine connaissant bien les enfant leur font de la pression et veulent la garde des enfant les enfant son actuellement chez eux ,ils mes mettes les battons dans les roux quelle sont mes droits

Par **juriste_old**, le **18/04/2007** à **20:30**

Monsieur,

les grands parents peuvent avoir intérêt à obtenir la garde des enfants notamment en cas de décès du conjoint. Ils peuvent être considérés comme un élément essentiel à l'équilibre de vos enfants ce qui leur donne des droits mais qui n'annule en rien vos droits de père.

Le mieux reste la conciliation par le dialogue...

En cas de non conciliation, le litige quant à la garde de vos enfants se réglera devant un juge. Alors seront notamment pris en compte:

- votre personnalité (pour savoir si certains traits ou comportements pourraient être néfastes aux enfants),
- votre capacité physique à avoir la garde des enfants (combien de temps avez vous à leur consacrer par ex...)
- votre capacité financière à assumer vos enfants,
- leur souhait (à noter cependant que ce souhait dépend de leur âge et ne détermine pas la décision du juge qui est conscient des pressions familiales s'exercant dans des contextes

pareils, en général éprouvant pour l'ensemble des parties...).

Le juge examinera l'intérêt des enfants et les arguments de chacun...plusieurs solutions peuvent être retenues comme par ex la garde alternée dans certains cas mais ceci se travaille avec votre conseil: l'avocat.

Cordialement